



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24042939

Déposé / Reçu le

01 MARS 2024

au greffe du Tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0887 853 371**

Nom

(en entier) : **K-I Chemical Europe SA/NV**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue Louise 287, boîte 13, 1050 Bruxelles (ville)**

Objet de l'acte : Démissions et nominations des administrateurs - Renouvellement

extrait des décisions prises à l'unanimité et par écrit par les actionnaires en date du 28 février 2024:

[...]

5.L'assemblée générale décide de reconduire au 1er mars 2024 le mandat de Monsieur Masaru YOKOYAMA en tant qu'administrateur de la Société.

Son mandat d'administrateur expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2030 et sera exercé à titre rémunéré.

La composition du conseil d'administration de la Société au 1er mars 2024 est confirmée comme suit:

- HONDA Hisashi, également administrateur délégué
- YOKOYAMA Masaru
- INOUE Jun
- OZAKI Eisuke

L'assemblée générale rappelle que, conformément à ses statuts, la Société est valablement représentée comme suit:

"La Société est valablement représentée vis-à-vis de tiers, en justice et dans les actes, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis,

soit par deux administrateurs agissant conjointement; ou

soit exclusivement par un délégué à la gestion journalière désigné par le conseil d'administration;

L'administrateur-délégué est également compétent pour représenter la Société lorsque celle-ci est désignée en tant qu'administrateur ou liquidateur d'une autre société.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société est également valablement représentée par un délégué à cette gestion.

La Société est en outre, dans les limites de leur mandat, valablement représentée par des mandataires spéciaux.

A l'étranger, la Société peut être valablement représentée par toute personne mandatée spécialement à cet effet par l'organe d'administration."

Pour extrait conforme,

Hisashi HONDA

Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 11/03/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).